

## **Conditions générales de vente et de livraison (CGVL)**

Les conditions générales de vente et de livraison (CGVL) détaillées ci-après font partie intégrante du contrat pour l'ensemble de nos livraisons. Leur contenu est réputé accepté lors de la passation de commande. Pour être valables, les conventions annexes doivent faire l'objet d'un accord écrit.

Toutes les descriptions, caractéristiques techniques, photos et illustrations des produits présentés dans nos supports de vente sont non contractuelles. Les modifications effectuées à des fins de perfectionnement ou d'amélioration peuvent être effectuées sans préavis.

### **1. Tarifs**

Avec la parution du présent catalogue, l'ensemble des anciens tarifs et conditions spécifiques perdent leur validité. Les tarifs mentionnés dans nos prospectus et supports de vente sont libres et donnés à titre indicatif. Ils s'entendent au départ du lieu d'exécution de la prestation, hors taxes, frais de transport, de port et d'emballage. La facturation s'effectue sur la base des quantités ou catégories fixées. Les prix sont basés sur les coûts connus le jour de confirmation de la commande. En cas de modification substantielle des conditions qui étaient déterminantes pour la fixation des prix, la société se réserve le droit de procéder à des ajustements tarifaires pour les livraisons non effectuées.

### **2. Petites quantités**

Le montant minimal des commandes s'élève à CHF 100.00 net.

### **3. Jouissance et risques**

Sont transférés à l'acheteur avec l'expédition de la marchandise (remise au premier transporteur, par exemple société de fret, de chemins de fer, poste etc.). Le lieu d'exécution des prestations est Berneck/SG.

### **4. Paiement**

Nos factures sont payables dans un délai de 30 jours, sans escompte, sauf convention contraire expresse. Passé la date d'échéance, des intérêts de retard d'un montant de 8 % sont dus. En cas de retard de livraison, l'acheteur renonce par avance à une livraison complémentaire. L'acheteur a la faculté de réclamer, à titre de dommages et intérêt la différence entre le prix contractuel et le prix de marché au moment de l'exécution, si celui-ci est plus élevé.

### **5. Réserve de propriété**

Les marchandises livrées par nous demeurent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral. L'acheteur se déclare expressément d'accord avec l'inscription d'une réserve de propriété dans le registre correspondant. Avant leur paiement intégral, les marchandises livrées ne peuvent faire l'objet ni d'une saisie ni d'une cession à titre de garantie.

### **6. Certificat de garantie**

Nous garantissons nos produits contre les vices de fabrication ou défaut de matière pour la durée convenue par contrat en fonction des différents groupes de produits. Le présent certificat de garantie comprend, à notre choix, la remise en état ou une livraison de remplacement des marchandises défectueuses. Nous déclinons cependant toute responsabilité en cas de sollicitation ou de traitement non-conformes ainsi qu'en cas de modification de produits par l'acheteur ou par un tiers.

Les prétentions à des dommages et intérêts, la transformation de l'achat ou la diminution de prix d'achat sont formellement exclues.

### **7. Réclamations**

Le destinataire d'une livraison a l'obligation de la contrôler dès réception et de signaler et notifier les éventuels dommages par écrit sous huit jours. Les réclamations concernant les vices cachés doivent être transmises par écrit dès leur découverte.

### **8. Droits d'auteur**

Les dessins techniques, marques et projets demeurent notre propriété intellectuelle. Leur utilisation ou transmission à des tiers est interdite sans notre accord exprès.

### **9. Réexpédition de marchandises**

Les réexpéditions de marchandises doivent faire l'objet d'une concertation préalable. Les réexpéditions de marchandises faites sans information préalable seront refusées. Les marchandises retournées doivent être envoyées sans exception franco de port à notre adresse à 9442 Berneck.

### **10. Droit applicable/juridiction compétente**

Toutes les relations juridiques entre le client et UNICO HaberKorn SA à Berneck et Genève sont régies par le droit helvétique. La juridiction compétente est celle du lieu d'exécution des prestations.